

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt trois, le 3 octobre, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 26 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion de la CC Aure Louron à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 11 Votes Pour : 11 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : TAD Marchés – Nouveau trajet Ancizan Arreau  <b>N° 2023-101B</b>
--	--

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, MIR André, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, RICARD Louis, DESCOUENS Bernard, ESTRADE Pierre, MOUNIQ Jean.

Absents excusés : DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, HELARY Yann, RIVIERE Alain.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président expose la proposition de nouvel itinéraire pour le TAD « Marchés » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dont la commune d'Ancizan est prestataire de la CCAL par convention.

La commune d'Ancizan a réalisé une prévision du coût, en incluant au trajet existant les communes de Bourisp, Vielle-Aure et Guchan, il s'élèverait à 5 241,84€ pour l'année.

Monsieur le Président rappelle le coût annuel réalisé en 2022 : 4 039.23€.

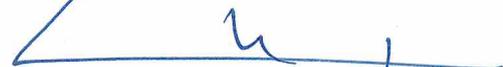
Monsieur le Président invite les membres du bureau à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire :

- Approuve le nouveau trajet pour le TAD marché « Ancizan/Arreau » tel qu'exposé par Monsieur le Président à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU